



Compte rendu de la sous-commission locale des usagers de la Loire du 22 février 2022

Objet de la réunion : Sous-commission locale des usagers de la Loire de Nantes à Bouchemaine
Lieu et date : en visioconférence, le mardi 22 février 2022

Affaire suivie par : Raphaël Tillinac (Tél : 01 83 94 44 67 – courriel : raphael.tillinac@vnf.fr)

Participants : Voir tableau ci-dessous

Rédacteurs : Raphaël Tillinac

Diffusion : Participants

Présidente de la sous-commission locale des usagers de la Loire	
Madame Stéphanie PEIGNEY-COUDERC	
Participants	
ALLEE Kristell (Département de Maine et Loire)	GIRAULT Fabien (Chargé de mission Tourisme et commerces, Mairie de Mauges-sur-Loire)
AUGEREAU Hugues (Membre du CLD)	GODICHEAU Pierre (Adjoint à la Mairie de Rochefort-sur-Loire)
BIRGAND Jacques (Président du CLD)	HAMON Patrick (Mairie de Mauves-sur-Loire)
BOISDRON Philippe (Président de l'UFMO)	LEBERT Alain (Vice-Président-Délégué Anjou-Loire-Bretagne ANPEI)
BOSSEAU Louis-Marie (Adjoint à la Mairie d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire)	LOEZ Jean-Christophe (1 ^{er} adjoint à la Mairie de Mauves-sur-Loire)
BRIN Beatrice (Mairie de Saint Julien de Concelles)	LUCAS Eric (Maire de Vair-sur-Loire et VP à la COMPA)
CHOLLET Patricia (cheffe du service Transports et Risques, DDTM 44)	LAVENET Vincent (Adjoint à la Mairie de Chalonnes-sur-Loire)
CHOSSON Gilles (Président de l'ADAPAEF 44)	MACE Didier (Président de l'association agréée des pêcheurs professionnels en eau douce de Loire-Atlantique)
CHEVALIER Yves (Adjoint à la Mairie de Saint Georges sur Loire)	MORICE Gabriel (Mauges Communauté)
CLEMOT David (Mauges Communauté)	TRIGODET Benoit (Adjoint au directeur du Grand Cycle de l'Eau, Mauges Communauté)
DAVID Rémy (Chargé de mission Loire, Nantes Métropole)	
DESCLOZIERS Anthony (Maire de Sainte Luce sur Loire et élu délégué à la Loire de Nantes Métropole)	
GAETANO Bertrand (chef du service départemental de Loire-Atlantique, OFB)	
Représentants de VNF	
BALAZARD Frédéric (DTBS/SGVE)	PEIGNEY-COUDERC Stéphanie (DTBS)
GAGNOL Séverine (DTBS/UL)	TILLINAC Raphaël (DTBS/SDVE)
LERAT Chloé (DTBS/UL)	VALLEE Antoine (DTBS/UL)
MOREAU Anaëlle (DTBS/UL)	

Thème	Sous-thème	Points abordés
	Introduction de la Direction	<p>La dernière sous-CLU Loire s'est réunie début 2020. Les perturbations liées à la crise sanitaire n'ont pas permis de la réunir avant ce jour. Toutefois, des échanges se tiennent au quotidien entre VNF et les usagers de la Loire sur différents sujets. Par ailleurs, plusieurs réunions de concertation se sont tenues en 2021 au sujet du programme de rééquilibrage du lit de la Loire. La concertation entre VNF et les usagers de la Loire se mène donc au fil de l'eau.</p> <p>Cette nouvelle sous-CLU va permettre toutefois de faire une revue globale des sujets.</p> <p>A noter qu'une autre sous-CLU spécifique au programme de rééquilibrage du lit de la Loire et spécifiquement sur les sujets liés au balisage et à la signalisation dans le secteur de Bellevue, se tiendra le 13 mai matin prochain.</p> <p>Mme Peigney-Couderc constate que cette sous-CLU Loire se déroule pour la première fois en visioconférence. Elle évoque une participation facilitée et en hausse sur les autres itinéraires grâce à ce mode de communication.</p>
Bilan et perspectives sur l'exploitation de la Loire	Point d'information sur les conditions de navigation	<p><u>Balisage d'étiage : bilan 2019-2021</u></p> <p>Dès lors que le mouillage est inférieur à 1,80 mètres, des bulletins de navigabilité sur la Loire sont diffusés par voie d'Avis à la batellerie. Ces bulletins informent les usagers des points hauts ainsi que de difficultés spécifiques sur l'itinéraire. VNF rappelle la possibilité de s'abonner pour accéder gratuitement aux alertes (lien : Avis à la batellerie : toutes les informations sur l'état du réseau - VNF).</p> <p>VNF rappelle qu'un balisage complémentaire est mis en place en période d'étiage.</p> <p>Les bilans des années 2019, 2020, 2021 sont présentés en séance.</p> <p><u>Modifications des conditions de navigation</u></p> <p>VNF note une crue de 5,10 m à l'échelle de Montjean le 6 février 2021 (débit supérieur à 4000 m3), ce qui est rare (5,44 m le 20 janvier 2004).</p> <p>La liste des travaux sous-ponts réalisés, en cours, et à venir est présentée (informations détaillées disponibles sur le support), notamment pour les ponts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pont d'Ingrandes-sur-Loire - Pont de Bellevue - Pont Anne de Bretagne
	Balisage / Signalisation du chenal de navigation	<p>Depuis 2020 et suite aux remarques formulées lors la dernière sous-CLU, les travaux suivants ont été réalisés par VNF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour de la signalisation sur les ponts de Nantes accessibles (discussions en cours avec la SNCF pour accéder aux ponts ferroviaires) ; - Bandes rétro réfléchissantes installées sur les bouées balisant le chenal navigable ;

		<p>- En zone marnante : expérimentation de nouvelles bouées en remplacement des bouées trackless dont la manipulation peut être dangereuse. Cette expérimentation n'a pas été concluante.</p> <p>Le CLD est favorable à l'amélioration de la signalisation et demande si la navigation de nuit est autorisée. VNF confirme l'autorisation à partir du moment où le navigant respecte les règles d'usage. Le représentant des pêcheurs professionnels précise que les bateaux de pêche sont munis de radar.</p> <p>L'ADAPAEF 44 questionne VNF sur la réglementation des « float-tubes » (croisement d'une barque et d'une bouée destinée à la pêche). M. CHOSSON estime cette pratique en Loire est dangereuse, les float-tubes ayant la volonté d'être discrets pour pêcher, ils sont donc assez peu visibles par les autres usagers. De plus, certains pêchent dans le courant en Loire ou les remous de piles de ponts. VNF précise que le sujet est relativement récent et que pour le moment il n'y a pas d'interdiction explicite dans le RPP/RGP. Toutefois, le classement dans la réglementation est en cours notamment pour la navigation de ces engins dans le chenal qui pose des problèmes de sécurité. M. LEBERT (ANPEI) s'est fait confirmer par le commandement de la gendarmerie des voies navigables que les float-tubes sont considérés comme engins de plage, et ne peuvent donc pas emprunter le chenal navigable.</p> <p>Une des solutions proposées consisterait à encadrer la pratique avec l'introduction de zones autorisées. La DDTM 44 et VNF sont mobilisés sur le sujet. Ces embarcations ne doivent pas être présentes dans le chenal navigable ni à proximité des ponts (remous au niveau des piles).</p>
	<p align="center">Travaux d'entretien sur les berges et cales</p>	<p><u>Entretien des berges</u></p> <p>Suite à la tempête d'octobre 2019, une grande campagne d'enlèvement des arbres tombés a eu lieu par voie fluviale. Cela a nécessité l'intervention des équipes de VNF d'une part et d'une entreprise spécialisée d'autre part, du fait du nombre de sujets à traiter et de la complexité de certaines situations. Les travaux effectués par l'entreprise ont duré 2 mois ½ et se sont terminés fin juin 2020.</p> <p><u>Entretien des cales</u></p> <p>Le travail de nettoyage mené sur la cale San Francisco, ainsi que l'expérimentation de traitement de la Renoué du Japon, en collaboration avec le CEN et Nantes Métropole, est salué par Rémy DAVID (Nantes Métropole) et le collectif des associations nautiques de Nantes Métropole.</p> <p>Le CLD note que plusieurs associations ont participé à l'entretien et à la restauration de cales notamment les associations « Amis de la queue de la Luce » et « Anetz environnement » pour la cale de la Chaussée et celle des Cosniers. VNF s'associe à d'autres acteurs pour l'entretien des cales (collectivités et associations). VNF prévoit de mener un recensement de ces cales et contactera ces acteurs pour analyser leur utilisation actuelle.</p>

		<p>M. BIRGAND (CLD) demande des détails sur l'entretien courant des bras restaurés. VNF évoque le marché passé avec une entreprise pour l'arrachage des ligneux (repousses). Les actions doivent être menées avec un niveau d'eau bas et hors période sensible pour la faune et la flore, soit à partir de septembre (à l'été). La remontée très précoce des niveaux d'eau dès octobre en 2021 a compliqué les actions prévues en 2021.</p> <p>VNF précise que l'entretien se fait sur les bras restaurés pour éviter qu'ils ne se revégétalisent et qu'ils se ferment. Cela entre dans le cadre du Contrat pour la Loire et ses annexes (CLA).</p> <p>L'OFB se demande comment VNF concilie abattage et protection des espèces. VNF répond qu'il est en processus d'amélioration continue depuis plusieurs années et veille à ce que l'abattage n'ait pas lieu pendant la période de nidification sauf cas extrême (urgence/sécurité). Les interventions ont donc lieu entre septembre et mars. VNF a élaboré un guide interne afin de rappeler l'ensemble des règles environnementales et les préconisations associées (« Politique de maintenance verte »). Par ailleurs, l'UTI Loire de VNF travaille en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire pour préparer ses interventions.</p> <p>M. LUCAS (Vair-sur-Loire) interroge VNF sur le cas du bras du Bernardeau, très embâclé et qui tend à se végétaliser. VNF répond que ce bras est inscrit au contrat pour la Loire et ses Annexes. Certains ouvrages à proximité du bras vont être retirés dans le cadre des travaux du secteur B du programme de rééquilibrage du lit de la Loire et devraient permettre une meilleure alimentation hydraulique.</p> <p>M. AUGEREAU (CLD) interroge VNF sur les actions prévues au niveau de l'Ile Perdue (face à Oudon) et dans la boire Chapoin (La Varenne) où une association effectue de l'entretien. Le cas spécifique de l'entretien de la Boire Chapoin à La Varenne sera discuté le 22 février après-midi avec la Mairie. Le CLD souligne l'importance d'assurer la navigabilité de ce bras pour les petites embarcations (plates).</p>
<p>Programme de rééquilibrage du lit de la Loire</p>	<p>Actualités</p>	<p>Le programme de rééquilibrage du lit de la Loire fera l'objet d'un point détaillé lors de la prochaine sous-CLU Loire fixée le 13 mai matin, où la signalisation du nouvel ouvrage de Bellevue sera notamment ouverte à discussion. Rémy DAVID (NM) suggère de convier le Collectif des associations navigantes sur la Loire Métropolitaine, ce qui est accepté par VNF.</p> <p>Une réunion des acteurs du territoire aura également lieu le 11 mars prochain sur le programme.</p> <p>VNF revient sur les dernières avancées du programme et le planning des prochaines années.</p> <p>Suite à l'observation de Yves CHEVALLIER (Saint-Georges-sur-Loire), il est précisé que les travaux programmés font l'objet de la première phase du programme de restauration. Ainsi, certains grands bras secondaires feront partie des secteurs traités lors de la 2nde phase d'intervention (ex : le bras de Saint-Georges-sur-Loire).</p> <p>Le CLD confirme qu'un certain nombre de secteurs ne doivent pas être oubliés : au même titre que le bras de Saint-Georges, il faut aussi</p>

		<p>considérer le bras de Sainte Gemmes-sur-Loire et l'espace végétalisé au droit de l'île Perdue.</p> <p>La fluvialisation des travaux est saluée par les participants, et notamment M. DESCLOZIERS (maire de Sainte-Luce-sur-Loire et conseiller métropolitain) qui est également porteur de cette démarche sur le territoire de Nantes Métropole : une consultation est lancée par Nantes métropole pour recruter un AMO logistique chantier dans une optique de fluvialisation des grands chantiers à venir (élargissement du pont Anne de Bretagne, Petite Hollande, nouvelles infrastructures de transport...).</p> <p>Côté VNF, une réflexion est en cours afin de trouver un quai de chargement/déchargement pour le réemploi des enrochements retirés des épis (30 000 m³ à valoriser). Le site dit Lafarge à Sainte-Luce-sur-Loire, et le site de l'Officière à Saint-Julien-de-Concelles sont étudiés à l'heure actuelle. Des réunions de concertation avec les collectivités et riverains seront organisées d'ici l'été prochain.</p> <p>La fin des travaux de la 1^{ère} phase est prévue fin 2025.</p> <p>Le CLD s'interroge sur le glissement du calendrier. VNF explique que ce glissement n'a rien d'inhabituel pour un projet de cette ampleur, où les réglementations sont nombreuses et très touffues, et où l'effort de concertation et de communication est très important (et a été d'ailleurs salué).</p> <p>Le calendrier initial prévoyait le lancement des travaux sur les 3 secteurs en même temps, mais celui-ci a dû être échelonné pour des raisons techniques et financières. Par ailleurs, la crise sanitaire a largement perturbé les équipes, tant d'un point de vue professionnel que personnel. Mener tous les dossiers de front en 2021 n'a pas été possible et il a été décidé de prioriser les efforts sur l'obtention de l'autorisation environnementale et le démarrage des travaux du secteur A, ce qui a déjà représenté un travail très important. Il n'a donc pas été possible de réaliser les fouilles archéologiques dès 2021, ni d'avancer suffisamment les études techniques pour prévoir le démarrage des travaux du secteur B dès 2022. Cela induit un décalage d'un an. Les travaux du secteur B et C doivent rester échelonnés pour permettre le réemploi d'une partie des enrochements.</p> <p>Mme Peigney-Couderc salue d'ailleurs l'engagement des équipes malgré un contexte sanitaire qui a complexifié les conditions de travail ces dernières années.</p> <p>Une lettre d'information sur le programme va bientôt être diffusée à destination des riverains, collectivités, partenaires, etc. M. LUCAS (Vair-sur-Loire) suggère de faire passer également les informations aux mairies, afin qu'elles les diffusent aux riverains via le Bulletin municipal.</p>
	Retour sur les travaux du secteur A	VNF estime que 40% des travaux sur le secteur A (Montjean-Grandes) sont réalisés. Ils se poursuivront en 2022.
Projets en cours sur l'itinéraire Loire géré par VNF	Diagnostics d'ouvrages	<p><u>Estacade Magellan</u></p> <p>Les inspections détaillées ont démontré un bon état global de la structure. Toutefois, l'estacade ne répond pas aux normes pour une ouverture au public. Parallèlement à l'étude sur la capacité portante</p>

		<p>de la passerelle, la sécurisation de l'ouvrage et l'interdiction au public (avec mise en place d'un portillon) vont être mises en place en collaboration avec le SDIS et le CD 44.</p> <p><u>Cale d'Oudon</u></p> <p>VNF travaille en collaboration avec la commune pour améliorer son accessibilité en tout temps, en particulier à l'étiage basse mer. Le diagnostic a révélé un ouvrage en bon état mais avec un affouillement important à sa base. L'action initialement envisagée de diminution de la pente est chiffrée à hauteur de 500 000 €. Ce coût est jugé prohibitif.</p> <p>Dans un premier temps, il est envisagé de sécuriser le pied de cale pour la mise à l'eau. Parallèlement, l'étude se poursuit sur la possibilité d'allonger la cale par une structure métallique.</p>
	<p>Etude d'état des lieux du tourisme fluvestre entre Bouchemaine et Nantes</p>	<p>Pour réaliser un état des lieux du tourisme fluvestre, VNF et 15 communes ligériennes ont signé un partenariat en avril 2020. La 2^{ème} phase de la démarche se concentrera sur la stratégie de développement avec les EPCI.</p> <p>M. GIRAULT (Mauges-sur-Loire) précise que l'état des lieux a montré que la rentabilité des activités du tourisme fluvestre en Loire est fragile. Un équilibre est à trouver pour les collectivités entre les offres de tourisme et les équipements investis. VNF reconnaît et précise que l'objectif de la phase de la démarche, lancée en partenariat avec les EPCI, doit traiter de l'optimisation possible des investissements et de la gestion des équipements, adaptée au contexte local.</p> <p>M. BIRGAND (CLD) questionne VNF sur la possibilité de bivouac sur la Loire. VNF répond que cela est toléré, mais peut poser problème pour la protection de l'environnement et évoque la possibilité d'orienter cette pratique vers les campings.</p> <p>L'ANPEI envisage, dans le cadre de la fermeture du Canal de Nantes à Brest en 2023, de faire remonter une quinzaine de bateaux vers l'Anjou en mai 2023 avec un arrêt à Ancenis/Oudon. M. LEBERT demande si des pontons seraient disponibles à mi-parcours pour des bateaux aux tirants d'eau 0.90m. VNF propose de travailler avec l'association et les communes pour étudier les possibilités d'accueil.</p>
	<p>Initiatives en métropole nantaise</p>	<p>L'appel à projets FLOTS a été lancé en 2019 pour favoriser le déplacement et les services sur le fleuve sur la Métropole de Nantes.</p> <p>La publication du Schéma de développement des occupations et des usages du fleuve (SDOUF), dans sa partie centralité, est attendue en 2022. Son périmètre sera élargi à l'amont et à l'aval en lien avec VNF et le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire (GPMNSN).</p> <p>M. DESCLOZIERS (NM) rappelle que l'appel à projets FLOTS et le SDOUF font suite au Grand Débat Citoyen, Nantes, la Loire et Nous. Ce travail est issu d'une importante collaboration entre VNF, la Métropole et le GPMNSN.</p> <p>M. DAVID (NM) informe du lancement d'un boat-club opéré par Nantes Gestion Equipement (3 bateaux en partage) sur l'Edre et sur la Loire : Nantes Boat Club - Ports de Nantes (ports-nantes.fr).</p>

<p align="center">Projets en cours sur l'itinéraire Loire géré par VNF (suite)</p>	<p align="center">Pacte logistique durable – Nantes Métropole</p>	<p><i>Présentation assurée par Rémy DAVID (Nantes Métropole)</i></p> <p>Le pacte logistique durable est en cours de co-construction avec les acteurs du secteur.</p> <p>La Métropole est convaincue de l'intérêt du fleuve pour fluidifier la logistique du dernier kilomètre. La Métropole évoque le lancement d'une consultation dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour chercher à fluvialiser les chantiers de la centralité métropolitaine (Pont de Bretagne, lignes de tramway, bus...). La Métropole souhaite proposer aux élus une doctrine en faveur d'un usage du fleuve dans la logistique.</p> <p>Dans ce cadre, VNF, en lien avec Nantes Métropole, souhaite lancer une manifestation de type « Riverdating » : mise en relation des chargeurs, transporteurs et institutionnels centrée sur les enjeux et acteurs locaux.</p>
	<p align="center">Hauteurs libres sous ponts</p>	<p>Un des objectifs est de remettre à jour des informations datées concernant les hauteurs libres sous ponts. C'est aussi l'occasion d'améliorer le passage des bateaux dans la ville de Nantes. VNF travaille à rendre l'information disponible sur les hauteurs libres « en temps réel » dans le cadre d'une instrumentation de ponts dans chaque bras de Nantes (Pirmil et Audibert) et sur le pont de Bellevue.</p> <p>M. BIRGAND (CLD) sollicite des informations relatives au tirant d'air pour chaque pont ou pour disposer d'une correspondance avec la hauteur d'eau dans les bulletins de navigabilité. VNF prévoit la mise en place d'échelles inversées, à Nantes, en complément, afin que les navigants puissent connaître la hauteur libre avant de s'engager dans le bras. Ailleurs, VNF précise que cela ne semble pas utile, étant donné que les hauteurs libres sous ponts seront actualisées dans le RPP, dans des conditions de contraintes fortes (débit fort, coefficient >100, marée haute...).</p>
	<p align="center">Zones de stationnement supérieur à un mois</p>	<p>VNF présente le travail effectué avec les communes sur la mise en place de nouvelles zones de stationnement supérieur à un mois, liées à des demandes d'installation de bateaux-logements, bateaux-restaurant, bateaux-gîte. Par exemple, un bateau-restaurant est envisagé à Chalonnes-sur-Loire, des bateaux-gîtes à Liré (La Rabotière) et à Saint-Julien de Concelles (La Chebuette). La zone de Denée est celle en continuité de la cale des Lombardières (Rocheport-sur-Loire).</p> <p>M. BOSSEAU (Ingrandes-Le Fresne sur Loire) précise que l'équipe municipale travaille sur l'avenir du ponton qui ne peut être remis en lieu et place de l'ancien, et que des travaux d'aménagement de cales sont prévus. VNF reste à l'écoute dans l'accompagnement de ces projets et dans l'attente de la validation de zones de stationnement sur la commune.</p> <p>M. LAVENET (Chalonnes-sur-Loire) interroge sur l'intervention des Architectes des Bâtiments de France (ABF) dans le cadre de projets d'amarrage/accostage sur les quais. VNF précise que les porteurs de projet doivent consulter l'ABF pour les équipements d'amarrage qui modifieraient l'existant dans les Sites Classés. L'avis</p>

		<p>de l'ABF et de la Mairie sont des pré-requis pour VNF avant l'attribution d'une AOT ou COT. M. GIRAULT (Mauges-sur-Loire) indique avoir consulté l'ABF pour le ponton de Saint-Florent-le-Vieil. M. BOISDRON (UFMO) confirme que l'accord de l'ABF est obligatoire.</p>
<p>Questions diverses</p>		<p>Le sujet de l'utilisation de la zone pour les travaux de Bellevue est à nouveau évoqué. Mme BRIN (Saint Julien de Concelles) demande s'il est envisagé de conserver l'estacade recréée au droit de l'Officière dans le cadre de la logistique chantier, et plus généralement de la réutilisation des matériaux de chantier pour le programme de rééquilibrage, afin de créer des infrastructures fluviales pérennes qui pourraient être utilisées par d'autres usagers après travaux. VNF mène actuellement des réflexions pour définir l'usage et l'avenir du site.</p> <p>M. MACE (association agréée des pêcheurs professionnels en eau douce de Loire-Atlantique) alerte sur le fait que la zone de l'Officière est une zone de pêche professionnelle avec filets dérivants. VNF va prochainement organiser une réunion avec l'AAPPED à cet effet.</p> <p>Le CLD questionne VNF sur le Plan Loire Grandeur Nature (PLGN). VNF explique que ces plans permettent, entre autres, l'obtention de financements pour la réalisation des études et travaux. VNF précise que la mise en place des outils financiers pour les travaux en cours ont été obtenus dans le cadre du PLGN IV. La mise en place des outils financiers du Plan Loire V est en cours et devrait permettre de mettre en place les financements des phases de travaux suivantes. Les travaux à venir sont en effet inscrits dans le Plan Loire V. VNF n'a pas connaissance de difficultés particulières sur ce point.</p> <p>Observation complémentaire du CLD : dans le cadre du projet d'aménagement du pont de Bellevue, la DREAL s'est engagée à réaliser une réunion sur l'évacuation des crues au droit de ces aménagements (date non fixée). Le CLD souhaite la présence de VNF au vu des enjeux communs dans le cadre de ces deux chantiers.</p>

Mme Stéphanie Peigney-Couderc remercie les usagers pour leur participation et leur attention.

Le présent compte-rendu est diffusé à la liste des membres invités à la sous-CLU.



Voies Navigables de France
Directrice Territoriale Adjointe
Bassin de la Seine et Loire Aval
Stéphanie PEIGNEY-COUDERC